

Projets de paysage

Revue scientifique sur la conception et l'aménagement de l'espace

Simon Gaberell et Joëlle Salomon Cavin

**Une plage à Genève. Oui, mais quelle plage ?
Les référentiels naturalistes en débat**

A Beach in Geneva. Yes, But Which Beach?

Naturalist References Discussed

En 2009, les autorités genevoises dévoilent un projet de plage au coeur de la ville sur les rives du lac Léman. La campagne de communication alors lancée, à grand renfort de stéréotypes balnéaires des années 1950 (Matthey 2011), donne à voir un vaste espace de gazon flanqué d'une plage en sable blanc offrant à la population genevoise un bel espace de détente urbain.



Campagne de publicité pour la future plage des Eaux-Vives (État de Genève, 2010).

Six ans après, en 2015, le projet de plage a été substantiellement modifié afin de répondre aux nombreuses critiques dont a fait l'objet le projet originel. L'espace de gazon est partiellement réduit au profit d'une large lagune séparée du lac par une presqu'île dont la grève reproduit les rives originelles.

Cet article s'intéresse à la controverse qui entoure ce projet de plage. Si un consensus s'est en effet rapidement constitué en 2009 quant à la nécessité d'un tel espace de loisir pour les citoyens genevois, un vif débat, lancé principalement par la section genevoise du World Wildlife Fund (WWF) et impliquant plusieurs experts naturalistes, a eu lieu concernant les impacts des aménagements projetés sur la biodiversité lacustre. Le WWF Genève a

finalement recouru, juridiquement, contre l'autorisation de construire, ce qui a provoqué l'ajournement du projet puis sa profonde modification.

Le choix de cette étude de cas est motivé par l'hypothèse que cette controverse résulte, et, partant, constitue un excellent révélateur de différentes conceptions de la nature urbaine chez les experts naturalistes impliqués. Elle permet ainsi d'éclairer les représentations agissantes de la nature urbaine dans la conception et la mise en oeuvre de projets paysagers. Le projet concerne un écosystème urbain particulier, d'une part, par sa situation, à la limite entre un vaste espace de nature (le lac) et un espace construit (la ville), et, d'autre part, par la combinaison des fonctions envisagées à la fois sociales (équipement urbain dédié aux loisirs, aux transports et à la pêche) et naturelles (un espace naturel protégé). Il constitue dès lors un magnifique terrain pour (re-)penser les interactions entre l'urbain, le social et le naturel dans le projet d'aménagement et leur prise en compte dans l'expertise naturaliste.

Suite à cette introduction, l'article se poursuit par une présentation de notre cadre théorique et de la méthodologie adoptée ; sont ensuite détaillées les étapes de la controverse qui a suivi la proposition initiale du projet ainsi que les évaluations divergentes de ses impacts sur la biodiversité lacustre. Sur cette base, nous esquissons trois conceptions types de la nature urbaine, figures archétypales qui permettent d'éclairer ces positionnements différenciés, ainsi que les différentes stratégies d'aménagement qui en découlent. L'article se conclut par l'identification des principaux enseignements de cette analyse.

L'expertise naturaliste en débat

Ce travail spécifique sur l'expertise naturaliste dans le projet urbain justifie le choix d'un cadre théorique ancré dans l'écologie urbaine. L'écologie urbaine est un champ relativement récent au sein de l'histoire des sciences naturelles (Mcintyre, Knowles-Yanez et Hope, 2000), marquée par une réticence traditionnelle des écologues à s'intéresser aux zones dominées par les activités humaines (Head, 2007). Cette tendance a été bien mise en évidence tant par des spécialistes des sciences naturelles (Miller et Hobbs, 2002 ; Dearborn et Kark, 2009) que par des historiens de l'environnement (Cronon, 1996 ; Light, 2001 ; Head, 2007). Parallèlement, ce désintérêt pour la ville est également visible chez les associations de protection de la nature (Salomon Cavin, Carron et Ruegg, 2010). Il s'explique notamment par l'influence de représentations anti-urbaines (Francis, Lorimer et Raco, 2012 ; Kowarik, 2013 ; Salomon Cavin, 2013) qui font de la ville un milieu *a priori* sans valeurs naturelles et dont le développement participe à la destruction de la nature (Coutard et Levy, 2010).

Avec l'émergence de l'écologie urbaine comme écologie dans la ville et de la ville, un nombre croissant d'études porte désormais sur les écosystèmes urbains (McKinney, 2008 ; Kowarik, 2011 ; Scheffers et Paszkowski, 2012) et, ce faisant, sur l'intérêt de développer des politiques de conservation en ville (Dearborn et Kark, 2010 ; Kowarik, 2011). L'écologie urbaine porte plus particulièrement sur les relations (qu'elles soient positives ou négatives) entre les écosystèmes et les activités humaines urbaines (Pickett *et al.*, 2013). L'idée de « nouvelle nature » (Sanderson et Huron, 2011) ou de « seconde nature » (Zimmerer, 2000) est alors mobilisée pour signifier la transformation par l'homme de la

nature. Parmi ces approches, certains auteurs s'attachent à identifier les avantages sociaux de la biodiversité et plus généralement les différents types de services associés à la nature urbaine (Chiesura, 2004 ; Fuller *et al.*, 2007 ; Savard, Clergeau, et Mennechez, 2000).

Cette intégration de critères autres qu'écologiques pour évaluer les écosystèmes complexifie singulièrement l'évaluation de la valeur des milieux ainsi que l'identification des mesures nécessaires à leur conservation (Elmqvist *et al.*, 2004 ; Kowarik, 2011). Dans le cadre de projets d'aménagement urbain, cette évolution entraîne bien souvent des négociations, voire des controverses, sur les types de nature à conserver. Comme le souligne Fabiani, « l'impératif de conservation n'est jamais la traduction pure et simple de normes biologiques : il s'agit inévitablement du produit d'une négociation sur la place à accorder aux valeurs « naturelles » dans les sociétés contemporaines » (Fabiani, 2000, p. 16). La mobilisation des savoirs naturalistes dans la conception et la négociation de projets paysagers urbains est tout particulièrement la source de nouvelles interrogations de la part des naturalistes sur la valeur des natures à conserver. L'introduction de la notion de développement durable et la prise en compte des enjeux sociaux dans l'évaluation environnementale complexifient le positionnement de ces experts.

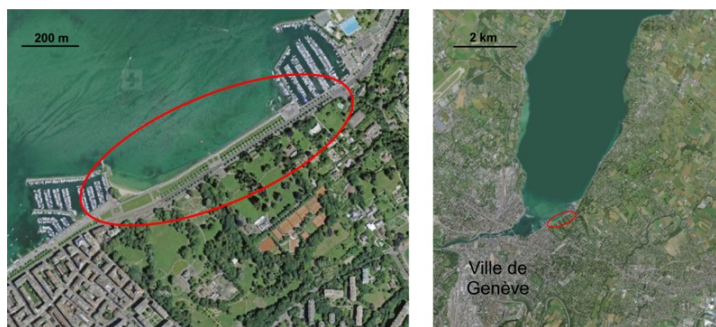
Cette mise en balance des préoccupations sociales et biologiques dans l'expertise naturaliste est au coeur de notre analyse. Alors que de nombreux travaux ont montré l'intérêt d'aborder les projets d'aménagement par la notion de paysage, qui permet justement d'articuler ces préoccupations, ainsi que leur dimension sensible, symbolique, voire identitaire (Fortin, 2008 ; Sgard, 2011), elles seraient encore largement séparées et opposées dans la pensée naturaliste. L'hypothèse qui oriente cet article est que la distinction entre un espace de nature qui serait principalement à valeur sociale (la plage et son parc) face à un espace de nature « intact » à valeur principalement (même si non uniquement) naturelle (le lac) reste opératoire chez les naturalistes. Cette distinction instituerait *de facto* une hiérarchie de valeurs entre une nature qui serait à protéger, puisque « naturelle » (le lac) et une nature de seconde zone puisque « transformée » (la plage et son parc). Elle constituerait ainsi l'objet central de la controverse.

Dans cet article, nous proposons une analyse empirique et conceptuelle des représentations naturalistes de la nature urbaine dans un projet paysager urbain et nous montrons les implications de ces différents imaginaires sur la valeur associée aux différents types de natures et sur le modèle d'aménagements proposés. Notre approche se fonde sur une analyse qualitative d'entretiens semi-directifs réalisés auprès d'acteurs de cette controverse entre juin et août 2014, ainsi que sur une analyse des publications écrites et iconographiques publiées ou mobilisées par ces mêmes acteurs. Les personnes interrogées ont été choisies en raison de leur participation au débat public entourant la controverse. Elles comprennent des représentants des administrations publiques en charge du projet, d'organisations de protection de la nature et du lac Léman, d'associations d'habitants ainsi que des politiciens. Au total onze entretiens ont été menés. Une attention spécifique est portée sur le discours des experts naturalistes mobilisés par l'administration publique et les institutions de protection de la nature pour défendre leur vision du projet. Sur les onze personnes interrogées, quatre sont hydrobiologistes de formation et un est ingénieur en génie rural spécialiste de la renaturation des cours d'eau. Deux des hydrobiologistes sont

intervenues dans le débat comme experts pour le WWF Genève, le troisième sur mandat de l'administration genevoise et le dernier est directement porteur du projet¹. Notre analyse se base ainsi sur trois types de matériaux : les entretiens menés auprès de ces cinq experts ; les différentes publications auxquelles ils ont participé² ; enfin, les références à ces expertises naturalistes faites par les autres personnes interrogées.

La controverse de la plage des Eaux-Vives

Le 31 août 2009, le gouvernement du canton de Genève dépose un projet de loi visant à réaménager les rives du lac Léman au coeur de la ville en vue d'offrir à la population un nouvel accès au lac. Les réflexions relatives à ce projet débutent au printemps 2006, lorsque le service de la renaturation des cours d'eaux du canton lance un mandat de prospection sur les emplacements de baignade pouvant être développés dans la rade de Genève³. Un avant-projet est présenté publiquement en septembre 2008. La plage se situe à proximité d'un quartier densément peuplé du centre-ville. Le projet propose de remblayer 8,5 hectares sur le lac pour la création d'une plage en gravier de 400 m de long et d'un parc engazonné. Le projet d'aménagement comprend, outre la création d'un parc, l'agrandissement d'un port existant, ainsi que l'installation d'une buvette.



Localisation et état actuel des rives du lac (à partir de Google Earth, 2015).



Photomontage du projet initial de plage (État de Genève, direction générale de l'eau, 2009).

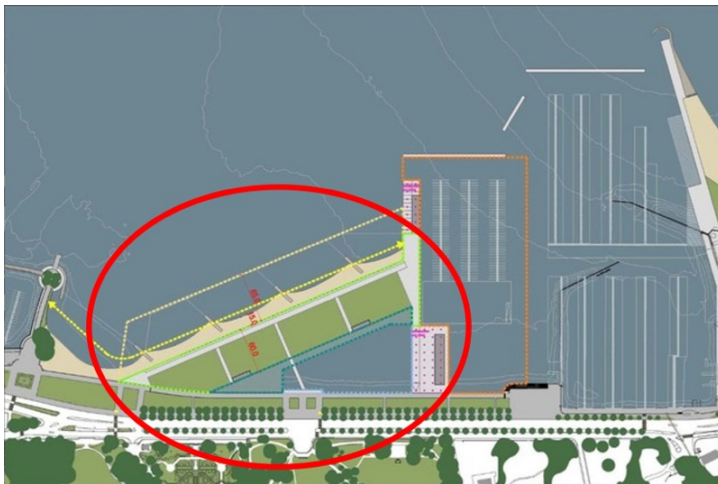
Selon le communiqué des autorités genevoises, l'objectif du projet est « d'améliorer l'accès au lac pour le public en général, les navigateurs et les baigneurs en particulier⁴ » ; « de recréer un espace public de meilleure qualité pour tous⁵ » ; et également de réaliser « un aménagement exemplaire du point de vue environnemental⁶ ». Après une première série de consultations avec des associations de riverains et d'usagers des rives du lac, ainsi qu'avec des organisations de protection de la nature et du patrimoine, le projet est redimensionné en 2009. Son emprise sur le lac est réduite à 4,3 hectares pour la plage et le parc afin de répondre aux craintes émises quant à l'impact du remblai sur la biodiversité lacustre.

Redimensionné, le projet obtient un large soutien d'organisations non gouvernementales de défense de la nature comme Pro Natura, la plus grande organisation de protection de la nature en Suisse, ou de la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL). Le président de cette dernière déclare ainsi publiquement que « devant la modestie des enjeux écologiques, l'opportunité prime de rendre le lac plus accessible aux habitants⁷ ». Pro Natura, quant à elle, formule des recommandations portant sur la qualité écologique des aménagements et sur les mesures de compensation à prévoir. Cependant, son comité décide de ne pas s'opposer au projet révisé.

En dépit du redimensionnement, le WWF Genève demeure, lui, opposé au projet et décide, suite à plusieurs rencontres infructueuses avec les autorités locales, de faire recours en décembre 2010 contre l'autorisation de construire. Le WWF axe son recours sur la loi fédérale suisse sur la protection des eaux⁸ qui interdit en effet expressément le remblayage des rives et la destruction de la végétation riveraine des lacs en Suisse. Dans un communiqué publié au début 2010, l'organisation environnementale demande un nouveau projet « avec un remblai minimum, sans nouveau parc⁹ ». Le WWF Genève estime par ailleurs que tout ce qui est possible n'a pas été mis en oeuvre pour réduire les atteintes sur la

biodiversité des rives et que « d'autres solutions existent pour favoriser l'accès au lac¹⁰ ». Plusieurs propositions alternatives sont avancées par l'organisation, comme celles de déployer des pontons au lieu d'une plage ou de remplacer le parc par une lagune, permettant d'améliorer la qualité écologique du projet tout en diminuant le remblai¹¹.

Le 2 juillet 2013 le tribunal administratif donne raison à la section genevoise du WWF et annule l'autorisation de construire déposée en novembre 2010. Le tribunal considère qu'un projet de cette ampleur aurait nécessité des mesures de planification qui n'ont pas été produites. En l'état, le projet contrevient à la loi fédérale sur les eaux et ne remplit pas toutes les conditions d'exception prévues par la loi. Suivant l'avis du tribunal, les autorités genevoises mandatent la réalisation d'une étude d'impact identifiant les sites potentiels de localisation pour proposer des accès à l'eau sur le lac à Genève¹². Après concertation avec le WWF Genève, un nouveau projet redimensionné à 2,3 hectares voit le jour et est présenté publiquement en juin 2015. Il comprend toujours la plage, mais avec un parc largement réduit par la création d'une lagune et la construction sur pieux des ouvrages et bâtiments suivant ainsi les propositions du WWF Genève¹³.



Projet de plage actuel soumis à l'enquête publique (État de Genève, 2015).

Une évaluation différenciée des impacts écologiques

Le débat sur le projet de plage des Eaux-Vives a été particulièrement vif et a mobilisé plusieurs experts naturalistes, qui ont affiché publiquement dans des journaux ou des revues spécialisées des positionnements marqués. De manière intéressante, la controverse n'a pas porté sur la question de l'accès au lac - aucun des acteurs en présence n'a remis en question cette nécessité, ni l'emplacement choisi pour l'aménagement - mais sur l'impact de l'aménagement projeté sur la biodiversité lacustre et sur la valeur attachée à celle-ci. Là, les avis des experts sont particulièrement divergents si ce n'est contradictoires. En d'autres termes, il s'agit d'une controverse au sein même du milieu naturaliste et non d'une opposition plus attendue entre urbanistes et protecteurs de la nature.

Les experts interrogés soutenant le projet considèrent ainsi son impact sur la biodiversité

lacustre relativement peu significatif, car le site ne présente pas de biodiversité remarquable : « Là, y'a rien, c'est une banalité affligeante en terme de biodiversité, l'impact [du projet] serait vraiment très très négligeable¹⁴. » Les espèces présentes sont jugées « banales », « sans intérêt particulier », notamment en comparaison avec les autres rives des lacs suisses et se trouvent « en abondance » par ailleurs dans le lac. L'impact que le projet pourrait donc avoir sur la biodiversité lacustre est jugé faible et n'est pas considéré comme « remettant en question l'écologie de la zone littorale¹⁵ ». En résumé, comme le souligne l'un de nos interlocuteurs pour relativiser la valeur de la biodiversité lacustre affectée : « On n'est pas aux Maldives¹⁶ ! ».

À l'inverse, les experts opposés au projet considèrent que son impact écologique est important car le remblai touche la zone littorale qui est la plus riche du lac : « Ce qu'il faut comprendre, c'est que ce fameux remblai, cette zone littorale, de 0 à 8-10 mètres, c'est là où il y a toute la vie [...] la richesse, elle est là. C'est ça, le problème. Et il en reste 3 %. Il reste 3 % de rives naturelles sur le Léman, 3 % ! Il faut que l'on arrête, non¹⁷ ? ». L'absence d'espèces rares ne constitue pas selon ces experts un argument valable pour légitimer la transformation d'une partie des rives : « Mais bien sûr ! C'est ce qu'il y a écrit partout : «y'a rien de spécial !». Donc, conclusion : bah les 80 % des rives lacustres où y'a rien de spécial - à part en gros 200 espèces, quand même au passage - bah on peut y aller alors ! On peut y aller, feu vert¹⁸ ! ».

La divergence porte par ailleurs sur l'échelle de référence utilisée pour évaluer l'impact du projet sur la biodiversité lacustre. Les experts défendant le projet relativisent en effet son impact par rapport à la biodiversité présente dans l'ensemble du lac et utilisent un référentiel national (les rives des lacs suisses) et international (les listes rouges d'espèces menacées) pour justifier leur propos : en l'absence de biodiversité « remarquable » (Abadie, 2008), il n'y a pas lieu de protéger le site. À l'inverse, les experts du WWF Genève plaident l'importance de la prise en compte de la biodiversité « ordinaire¹⁹ » des rives lacustres à l'échelle locale. La conservation de cette nature ordinaire serait tout aussi essentielle pour la conservation du vivant de manière globale (Gaston et Fuller, 2008), et ce, en dépit de la difficulté à évaluer son importance selon des indicateurs de référence ou des listes d'espèces menacées (Abadie, 2008). Le WWF appelle dès lors à une protection maximale des rives lacustres.

Trois conceptions de la nature urbaine

L'évaluation différenciée des impacts du projet sur la biodiversité lacustre et de sa valeur révèle des conceptions assez différentes de la place de la nature en ville chez les experts interrogés. À partir de l'analyse des discours récoltés, nous avons identifié trois conceptions types de cette nature en ville. Ces trois figures sont archétypales. Elles désignent, en les exagérant, les thèmes qui apparaissent selon des formulations diverses et de façon récurrente dans les matériaux récoltés dans le cadre de la recherche. Autre élément important, elles ne s'excluent pas ; le positionnement de chacun des experts peut se situer entre plusieurs de ces conceptions. Cette archétypisation est utile pour faire ressortir, en les caricaturant, les conceptions sous-jacentes de la nature en ville et offre un cadre d'analyse des positions exprimées et des différents types d'aménagement évoqués.

Le tableau ci-dessous dresse une synthèse des conceptions naturalistes types dont cette

controverse est l'expression. Nos résultats ainsi condensés nous permettent *in fine* de discuter, d'une part, de la complexité actuelle de l'expertise naturaliste en milieu urbain et, d'autre part, des conséquences concrètes sur le projet lui-même.

CONCEPTIONS TYPES	MODÈLE(S) THÉORIQUE (S)	RAPPORT À LA NATURE EN VILLE	TRADUCTION DANS LE PROJET PAYSAGER
Défensive	Écologie de l'équilibre	La nature urbaine doit être protégée contre les transformations anthropiques	Quasi non- intervention ex : ponton
Intégrée	Écologie de la réconciliation /Écologie sans équilibre	La nature urbaine doit intégrer fonctions sociale et écologique	Intervention avec amélioration Ex : lagune et grève
Utilitariste	Développement durable urbain	La nature urbaine est avant tout au service de la population	Transformation Ex : pelouse

Typologies des conceptions naturalistes de la nature en ville.

Source : Les auteurs.

La conception défensive décrit la posture de ceux pour qui la nature urbaine doit être avant tout protégée de l'urbanisation car le développement urbain perturbe son fonctionnement et met en péril sa survie. L'urbanisation apparaît comme conquérante et *a priori* néfaste :

« Nous, tout ce qu'on demande c'est que le remblai soit minimisé pour que les atteintes à la zone littorale soient minimisées. Donc pas qu'on commence à nous faire des parcs qui dans 10 ans auront des buvettes, dans 15 ans des restaurants et pis dans 50 ans des hôtels. Voilà. C'est ça le processus d'urbanisation²⁰. »

Cette conception défensive s'articule autour d'une définition restreinte de la nature urbaine qui, sans la nier, passe au second plan la valeur sociale de celle-ci par rapport à ses qualités écologiques :

« Donc c'est quelque chose contre nature. Et on fait croire aux gens que c'est de la nature. Parce qu'on leur vend un truc de nature en ville. Mais en fait c'est un projet contre nature. Pis pour le créer, on doit immerger, on doit faire des digues de 400 mètres de long en enrochement²¹. »

La conception défensive peut être associée aux paradigmes classiques de l'écologie de l'équilibre où l'homme est considéré *a priori* comme perturbateur des écosystèmes : « In the absence of human interference ecological systems may be characterized in terms of an ideal, stable state of equilibrium. » (Wallington et Hobbs, 2005.) L'idéal est une nature que l'on souhaite garder dans la mesure du possible intacte à défaut d'être vierge (« *intact-if-not-untouched* ») (Z La conception défensive se réfère à une figure idéale de la nature sans l'humain. La nature urbaine est perçue comme étant perturbée sinon détruite par les activités humaines. La « meilleure nature » est de ce point de vue la nature où l'on limite l'interférence humaine. Cette conception est très proche des principes ayant guidé à la création du parc national suisse, de même que des actuels parcs naturels périurbains dont la qualité naturelle est proportionnelle au degré de séparation avec les activités humaines (Salomon Cavin, 2013).

Plus la nature est transformée par l'homme, moins elle est valorisée. Le parc engazonné correspond de ce point de vue à de la nature de seconde zone (Kowarik, 2011) : « Avec de la nature en ville. Mais de la vraie nature, pas un projet d'architecte avec du gazon. La grève c'est de la vraie nature. Mais sans le parc, vous comprenez²² ? »

La conception intégrée réfère à une figure de la nature en ville associée aux humains. La relation entre les humains et la nature est ici perçue comme vertueuse. Les activités humaines et les processus naturels peuvent cohabiter de manière harmonieuse. Il s'agit dès lors de donner la priorité ni à l'un ni à l'autre, mais de trouver un équilibre qui serait mutuellement bénéfique :

« Vous pouvez pas, comme ça, décider que vous protégez seulement la nature, sans tenir compte de l'homme. C'est-à-dire tenir compte des aspects environnementaux, des aspects sociaux, des aspects économiques, je dirais sans *a priori*. On met sur la table et puis ensuite, on regarde quelle est la meilleure solution ou la moins mauvaise solution dans certains cas, pour trouver un équilibre²³. »

La conception intégrée peut être associée au courant de l'écologie de la réconciliation ou *Win-Win Ecology* initialement développée par Michael Rosenzweig (2003), dont le credo est de ne plus opposer activités humaines et monde naturel. Cette réconciliation va de pair avec l'idée que la conservation de la nature en ville peut être améliorée par la transformation des habitats naturels et leur intégration dans le fonctionnement urbain, par exemple sous forme de zones de loisirs. Il s'agit de faire bon usage de la nature. Dans cette perspective, les actions humaines produisent de la nature urbaine et peuvent améliorer les processus naturels :

« Il y aura une diminution... de la surface des herbiers, actuellement... mais d'un autre côté, le projet pourrait, à notre avis, même être plutôt favorable à la biodiversité, dans le sens où, actuellement bon, on a une uniformité de conditions de milieux. En créant ça, avec des graviers et tout, on sait que par exemple les fonds de graviers sont plus riches en macrofaune que les fonds de sable ou les fonds de... d'autres types de fonds. Donc là... pour les macro-invertébrés, ça pourrait peut-être... ça pourrait avoir un impact plutôt favorable²⁴. »

Cette posture interventionniste ou gestionnaire (Lizet, 1994, citée par Fabiani, 2000) permet *in fine* l'amélioration du paysage de la rive lacustre :

« Créer une plage ici, c'est améliorer l'état de la rive [...] sur le plan paysager c'est mieux, que maintenant, avec le mur en enrochement. C'est pour ça que même le projet de base, il améliore l'état de la rive²⁵. »

Pour plusieurs de nos interlocuteurs biologistes, l'introduction de la notion de développement soutenable semble avoir été l'origine de l'évolution de leur conception de la conservation de la nature en ville :

« Certains biologistes. Parce que pour moi c'est des biologistes qu'ont pas intégré le développement durable. Ils n'ont pas vraiment intégré. Alors, mais moi je vois, c'est mon parcours. Moi c'est « protection de la nature », vraiment 100 %. Pis tout d'un coup j'ai évolué en me disant « ben on doit tenir compte aussi d'autres éléments, du social, de l'économie, etc. ». Et ça pour moi, effectivement, ma position c'est le résultat de ce

cheminement. Mais eux, j'ai l'impression qu'ils en sont encore... mais y'en a plusieurs à l'État, dans les services, qui sont aussi comme ça. Ils sont «protection de la nature», quel que soit le contexte, quels que soient les arguments²⁶. »

La conception utilitariste, enfin, se réfère à une nature urbaine conçue avant tout au service de la population ; son intitulé s'inspire de l'approche développée par Gifford Pinchot pour les parcs nationaux américains (Miller, 2001). L'amélioration de la qualité de vie, le développement de loisirs motivent et légitiment les transformations de l'environnement naturel. Il ne s'agit pas de dire que la biodiversité urbaine ou les systèmes naturels ne doivent pas être pris en considération, mais que cette nature urbaine est façonnée par les humains pour répondre en premier lieu à leurs besoins. L'accès à la nature urbaine et la jouissance de cette dernière sont considérés comme une nécessité pour la qualité de vie urbaine :

« Quand vous avez la chance d'être au bord d'un lac, la priorité n'est pas pour moi de faire des réserves naturelles. La priorité, c'est que les gens puissent être au bord, se détendre, se relaxer. C'est vraiment la logique espace public²⁷. »

La conception utilitariste n'est pas exempte de considérations environnementales. En effet, cette transformation de la nature urbaine au service de la population est justifiée par l'idée que celle-ci est globalement bénéfique pour l'environnement. La qualité de vie urbaine est la condition de protection des espaces naturels hors la ville :

« C'est certain que la plage des Eaux-Vives est un projet qui a une dimension sociale. Les plus environnementaux, on doit les trouver à deux niveaux. Le premier, c'est qu'en favorisant une culture de frugalité dans la consommation de loisirs, c'est clairement un plus environnemental. On favorise une culture où la consommation de l'espace et de la nature est réduite. On fait les choses sur place au lieu de faire des kilomètres. On reste dans un milieu urbain²⁸. »

La conception utilitariste est proche de la conception intégrée et de cette idée du gagnant-gagnant dans la mesure où la préférence accordée au bien-être humain en ville sous-tend une plus-value environnementale à plus large échelle. Elle s'en distingue cependant par le fait qu'elle donne un poids supérieur à la dimension humaine et sociale dans la pesée des intérêts : « Là, on est dans le quartier le plus dense de Genève. [...] Quelle est l'espèce cible quand je suis là ? Pour moi, c'est l'homme avant tout²⁹. »

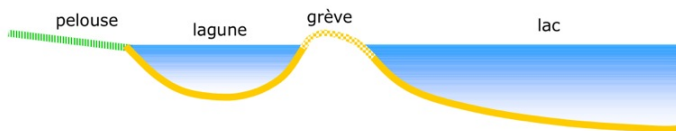
Des stratégies d'aménagement contrastées

Ces trois conceptions archétypales de la nature urbaine se traduisent par des stratégies d'aménagement bien différentes. Ainsi, selon que les acteurs interrogés sont orientés par l'une ou l'autre de ces conceptions, le type d'installations proposées varie grandement.

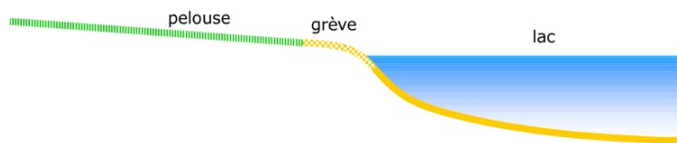
Conception défensive



Conception intégrée



Conception utilitariste



Formes de projets paysagers en lien avec les 3 conceptions types de la nature urbaine (conception Lionel Cavin).

Dans une conception défensive de la nature urbaine, l'objectif est d'empêcher au maximum l'impact sur les rives du lac, considérées comme les « poumons écologiques ». La nature doit être avant tout protégée quelle que soit la valeur donnée à sa biodiversité. Le parti pris peut être qualifié de « non interventionniste » (Lizet, 1994, cité par Fabiani, 2000). L'installation de pontons est dès lors préférée à celle de plage et le projet de parc est abandonné. Le ponton permet d'offrir à la population un accès au lac en limitant au minimum les interférences avec les processus naturels.

Dans une conception intégrée, l'objectif est d'offrir un large accès au lac pour la population, tout en préservant l'écosystème lacustre. Le parti pris interventionniste est au service d'une amélioration de l'état des rives lacustres. Une plage peut être construite, mais elle devrait dans la mesure du possible s'inspirer de l'état « naturel » des rives du lac et la surface du parc devrait être réduite autant que possible pour limiter le remblayage. Grève et lagune représentent, dans cette perspective, la meilleure solution d'aménagement, et permettent d'augmenter la biodiversité des rives.

Enfin, dans la conception utilitariste, la nature urbaine est au service du bien-être des populations vivant en ville. Dès lors, le remblayage d'une partie des rives est envisageable puisqu'il est nécessaire à la construction d'un parc et d'une plage répondant aux besoins de la population. Il ne s'agit pas seulement de donner un simple accès au lac mais de créer un nouvel espace public pour la ville de Genève. Dans cet objectif, le parc engazonné est jugé indispensable au projet.

Conclusion

Le choix de cette étude de cas de plage à Genève est motivé par l'hypothèse que cette

controverse résulte, et, partant, constitue un excellent révélateur de différentes conceptions de la nature urbaine chez les experts naturalistes impliqués. La mobilisation des savoirs naturalistes dans la conception et la négociation de projets paysagers urbains est tout particulièrement la source de nouvelles interrogations de la part de ces experts sur la valeur des natures à conserver.

Alors qu'il est communément acquis que la notion de paysage permet d'articuler préoccupations sociales et biologiques et, est, de ce fait, fréquemment mobilisée comme outil de médiation et de négociation dans les projets d'aménagement, cette étude de cas montre qu'une telle articulation demeure encore problématique lorsque l'expertise naturaliste est appelée à l'arbitrage du projet.

La mobilisation des savoirs naturalistes dans le cadre de ce projet a en effet été la source de prises de positions divergentes selon l'importance relative accordée à un espace de nature dont la valeur est jugée comme principalement sociale (la plage) par rapport à un espace de nature dont la valeur est jugée essentiellement biologique (le lac).

Pour éclairer cette controverse, trois conceptions types de la nature en ville chez les naturalistes ont été ici identifiées. Les deux premières sont bien connues : elles recourent la distinction que fait Bernadette Lizet entre éthique non interventionniste et perspective gestionnaire (Lizet, 1994, cité par Fabiani, 2000). La troisième est sans doute la plus surprenante : celle-ci fait d'une nature sans valeur biologique mais de grande valeur sociale la légitimité même du projet. Le développement soutenable permet de justifier ce glissement hors des références classiques de l'écologie. Le gazon symbolise parfaitement cette troisième posture. Nature de « seconde zone » (Kowarik, 2011), il est pourtant défendu par certains de nos interlocuteurs naturalistes pour sa seule utilité sociale ; et ce, en dépit de l'impact de sa création sur la biodiversité lacustre.

Le projet paysager désormais proposé constitue un compromis entre ces différentes conceptions ; en limitant le parc (conception défensive), en ajoutant une lagune et une grève (conception intégrative), mais en maintenant une partie de gazon (conception utilitariste) il a été, finalement, largement accepté.

Au final, les débats entourant ce projet de plage constituent un excellent révélateur du renouvellement en cours de la conservation de la nature en ville et de la complexité du positionnement des experts naturalistes. La prise en compte de la biodiversité « ordinaire » des rives lacustres dans la rade de Genève pour s'opposer au projet d'aménagement illustre la volonté de certains naturalistes de se démarquer progressivement d'une définition de la biodiversité uniquement fondée sur des critères d'exceptionnalité. À l'opposé, l'intégration progressive des valeurs sociales de la nature permet de justifier la défense d'espaces « sans qualité », en tout cas biologiques, et de soutenir le remblayage des rives. Comme le souligne Laurent Godet (2010), cette évolution des politiques de conservation de la nature en ville nécessite d'aller au-delà du regard disciplinaire des sciences de la nature afin de dépasser la distinction entre préoccupations biologiques, sociales, voire sensibles. Un tel décentrement autoriserait certainement un débat plus large autour du paysage de la rade urbaine de Genève et de son devenir.

Remerciement

Les auteurs remercient chaleureusement Marion Ernwein (université de Fribourg) et

Laurent Matthey (université de Genève) pour leurs commentaires et leurs propositions. Les données présentées dans cet article ont été récoltées dans le cadre du projet de recherche « NaVille - les natures de la ville », financé par le Fonds national suisse de la recherche scientifique (n° 100013_134735).

Notes

1. Il est intéressant de relever que ces quatre hydrobiologistes se connaissent et ont suivi peu ou prou la même formation puisque les deux premiers et le dernier ont été les élèves du troisième, professeur en écologie et biologie aquatique.
2. Voir notamment : *Tracés : bulletin technique de la Suisse romande*, n° 23/24, spécial Eaux-Vives, décembre 2010 ; et Régional WWF, n° 54, spécial lac Léman et accès à l'eau, mars 2014.
3. Ce service mène depuis de nombreuses années une politique de décanalisation des rivières à Genève, notamment pour limiter les risques liés aux inondations. Ces renaturations ont toujours pour objectif de faciliter l'accès de la population aux rives et d'en faire de véritables espaces publics urbains (Ejderyan, 2009).
4. Communiqué de presse du Conseil d'État du 31 août 2009.
5. Brochure de présentation du projet « La plage publique des Eaux-Vives : depuis 2013 », Conseil d'État, 2009.
6. Communiqué de presse du Conseil d'État du 31 août 2009.
7. *Tribune de Genève* du 11 juillet 2011.
8. Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) du 24 janvier 1991.
9. Communiqué de presse du WWF Genève du 2 mars 2010.
10. *Ibid.*
11. Conférence de presse du WWF Genève du lundi 4 juin 2012.
12. <http://ge.ch/eau/lac-leman/etude-preliminaire-de-localisation-et-de-morphologie-des-amenagements-lacustres>, consulté le 22 juillet 2015.
13. <http://ge.ch/eau/actualites/une-nouvelle-plage-publique-aux-eaux-vives-le-projet-se-precise-pour-une-realisation-lhor>, consulté le 30 juillet 2015.
14. Entretien n° 1, hydrobiologiste, président d'une organisation de protection du lac Léman, mandaté par l'administration publique.
15. *Ibid.*
16. Entretien n° 7, hydrobiologiste, directeur de service de l'administration publique et porteur du projet.
17. Entretien n° 4, secrétaire générale WWF Genève.
18. Entretien n° 2, hydrobiologiste, directeur d'un bureau d'études et de conseil en environnement, membre du comité WWF Genève.
19. Dans la littérature francophone, la notion de « biodiversité ordinaire » renvoie à la notion de « paysage ordinaire » proposée à la fin des années 1980 (Luginbühl, 1989 ; Sansot, 1989) pour élargir la vision essentiellement contemplative du paysage « remarquable », généralement naturel ou rural et répondant à des critères esthétiques stricts, aux paysages du quotidien, quel qu'en soit le cadre de vie.
20. Entretien n° 2, *op. cit.*
21. Entretien n° 3, hydrobiologiste, ancien collaborateur de l'administration publique et membre du comité WWF Genève.
22. Entretien n° 2, *op. cit.*
23. Entretien n° 1, *op. cit.*
24. *Ibid.*
25. Entretien n° 2, *op. cit.*
26. Entretien n° 1, *op. cit.*
27. Entretien n° 7, *op. cit.*
28. Entretien n° 5, politicien (parti écologiste), porteur du projet.
29. Entretien n° 6, ingénieur en génie rural, chef de projet de l'administration publique.

Simon Gaberell et Joëlle Salomon Cavin

Simon Gaberell est géographe et chercheur associé à l'Institut de gouvernance de l'environnement et de développement territorial de l'Université de Genève.

Courriel : simon.gaberell@unige.ch

Pour avoir accès à sa page personnelle, [cliquez ici](#).

Joëlle Salomon Cavin est géographe et maître d'enseignement et de recherche en politiques territoriales à l'université de Lausanne, Institut de géographie et durabilité.

Courriel : joelle.salomoncavin@unil.ch

Bibliographie

Abadie, J.-C., « La nature ordinaire face aux pressions humaines : le cas des plantes communes. Méthodes de suivis et évaluation de l'impact des activités humaines », thèse en écologie, MNH, Paris, 2008.

Chiesura, A., « The role of urban parks for the sustainable city », *Landscape and Urban Planning*, n° 68, 2004, p. 129-38.

Coutard, O., Levy, J.-P., *Écologies Urbaines. Villes*, Paris, Economica, 2010.

Cronon, W., *Uncommon Ground: Rethinking the Human Place in Nature*, New York, Norton, 1996.

Dearborn, D. C., Kark, S., « Motivations for conserving urban biodiversity », *Conservation Biology*, n° 24, 2010, p. 432-440.

Ejderyan, O., *Une Renaturation en béton ! Comprendre la participation et la nature dans les renaturations de cours d'eau Suisses au regard d'une théorie de la pratique*, Zürich, Geographisches Institut, Abteilung Humangeographie, Universität Zürich, 2009.

Elmqvist, T., Colding, J., Barthel, S., Borgström, S., Duit, A., Lundberg, J., Andersson, E., « The Dynamics of Social-Ecological Systems in Urban Landscapes: Stockholm and the National Urban Park, Sweden », *Annals of the New York Academy of Sciences*, vol. 1023, n° 1, 2004, p. 308-322.

Fabiani, J.-L., « Ethique et politiques de la techno-nature. À propos de la biologie de la conservation », *Revue européenne des sciences sociales*, vol. 38, n° 118, 2000, p. 15-28.

Fortin, M.-J., « Paysage et développement : du territoire de production au territoire habité », dans Massicotte, G. (dir.), *Sciences du territoire. Perspectives québécoises*, Québec, Presses de l'université du Québec, coll. « Science régionale », 2008, p. 55-76.

Francis, R. A., Lorimer, J., Raco, M., « Urban Ecosystems as 'natural' Homes for

Biogeographical Boundary Crossings », *Transactions of the Institute of British Geographers*, vol. 37, n° 2, 2012, p. 183-190.

Fuller, R. A., Irvine, K. N., Devine-Wright, P., Warren, P.H., Gaston, K.J., « Psychological benefits of greenspace increase with biodiversity », *Biology Letters*, n° 3, 2007, p. 390-394.

Gaston, K. J., Fuller, R. A., « Commonness, population depletion and conservation biology », *Trends in Ecology and Evolution*, vol. 23, n° 1, 2008, p. 14-19.

Godet, L., « La «nature ordinaire» dans le monde occidental », *L'Espace géographique*, n°4, t. 39, 2010, p. 295-308.

Head, L., « Cultural Ecology: The Problematic Human and the Terms of Engagement », *Progress in Human Geography*, vol. 31, n° 6, 2007, p. 837-846.

Kowarik, I., « Novel Urban Ecosystems, Biodiversity, and Conservation », *Environmental Pollution*, vol. 159, n° 8à9, 2011, p. 1974-1983.

Kowarik, I., « Cities and Wilderness: A New Perspective », *International Journal of Wilderness*, vol. 19 n° 3, 2013, p. 32-36.

Light, A., « The Urban Blind Spot in Environmental Ethics », *Environmental Politics*, vol. 10, n° 1, 2001, p. 7-35.

Luginbühl, Y., «Paysages élitaires et paysages ordinaires», *Ethnologie française*, n° 3, 1989, p. 227-238.

Matthey, L., « Urbanisme fictionnel : l'action urbaine à l'heure de la société du spectacle », *Métropolitiques*, 2011, URL: <http://www.metropolitiques.eu/Urbanisme-fictionnel-l-action.html>.

McIntyre, N.E., Knowles-Yanez K., Hope D., « Urban ecology as an interdisciplinary field: Differences in the use of urban between the social and natural sciences », *Urban Ecosystem*, vol. 4, n° 1, 2000, p. 5-24.

McKinney, M.L., « Effects of urbanization on species richness: A review of plants and animals », *Urban Ecosystem*, n° 11, 2008, p. 161-176.

Miller, C., *Gifford Pinchot and the making of modern environmentalism*, Washington, Island Press, 2001.

Miller, J. R., Hobbs, R. J., « Conservation where people live and work », *Conservation Biology*, vol. 16, n° 2, 2002, p. 330-337.

Pickett, S. T. A., Boone, C., McGrath, B., Cadenasso, M. L., Childers, D., Ogden, L., McHale, M.,

Grove, J.M., « Ecological Science and Transformation to the Sustainable City », *Cities*, vol. 32, suppl. 1), 2013, p. 10-20.

Rosenzweig, M., *Win-Win Ecology: How the Earth's Species Can Survive in the Midst of Human Enterprise*, Oxford, Oxford University Press, 2003.

Salomon Cavin, J., « Beyond Prejudice: Conservation in the City. A Case Study from Switzerland », *Biological Conservation*, vol. 166, 2013, p. 84-89.

Salomon Cavin, J., Carron, C., Ruegg, J., « La Ville des défenseurs de la nature%u202F: vers une réconciliation%u202F? », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 18, n° 2, 2010, p. 113-121.

Sanderson, E., Huron, A., « Conservation in the City », *Conservation Biology*, vol. 25, n° 3, 2011, p. 421-423.

Sansot, P., « Pour une esthétique des paysages ordinaires », *Ethnologie française*, n° 3, 1989, p. 239-244.

Savard, J.-P., Clergeau, P., and Mennechez, G., « Biodiversity Concepts and Urban Ecosystems », *Landscape and Urban Planning*, vol. 48, n° 3-4, 2000, p. 131-142.

Scheffers, B. R., Paszkowski, C. A., « The effects of urbanization on North American amphibian species: identifying new directions for urban conservation », *Urban Ecosystems*, vol. 15, n° 1, 2012, p. 133-147.

Sgard, A., « Le partage du paysage », habilitation à diriger des recherches présentée à l'Institut de géographie alpine, Grenoble, France, 2011, en ligne sur Halshs : https://hal.archives-ouvertes.fr/tel-00686995/PDF/Anne_Sgard.pdf

Wallington, T. J., Hobbs, R. J., « Implications of Current Ecological Thinking for Biodiversity Conservation: a Review of the Salient Issues », *Ecology and Society*, vol. 10, n° 1, 2005, p. 1-16.

Zimmerer, K. S., « The Reworking of Conservation Geographies: Nonequilibrium Landscapes and Nature-Society Hybrids », *Annals of the Association of American Geographers*, vol. 90, n° 2, 2000, p. 356-369.